



Démarche pour porter plainte pour diffamation

Par **soniapiv**, le **16/02/2009** à **19:46**

bonjour, je souhaiterais porter plainte pour diffamation contre mon ex-belle-famille pour des propos qu'ils ont eu devant mes enfants à mon égard. est-ce que je peux porter plainte pour diffamation ? d'après le commissariat, oui ? mais je voudrais avoir l'avis de personnes externes ! merci. soniapiv.

Par **frog**, le **16/02/2009** à **20:08**

La justice a mieux à faire, déjà que son budget n'est pas suffisant. Pas besoin de perdre votre temps pour si peu.